

CHAMPIONNAT DE FRANCE JUDO SPORT ADAPTE

DU 13 AU 15 AVRIL 2018
SITE DE PEYROLLES
A AURILLAC

Sommaire

Mots d'accueil	3
Bienvenue à Aurillac	6
Venir à Aurillac	8
Présentation du COL	9
Programme Prévisionnel	10
Informations Générales	11
Précisions Techniques	13
Fiche Association	15
Fiche d'Inscription Individuelle	16
Fiche de demande de dérogation	19
Fiche d'autorisation médicale	20
Fiche Récapitulative	21
Défi Judo Sport Adapté	22
Fiche inscription Défi Judo Sport Adapté	26
Plan d'accès	27
Liste des Hébergements	28

I. Mots d'accueil



Le Comité Départemental Sport Adapté du Cantal est heureux d'accueillir ce Championnat de France Judo 2018 à Aurillac (15) !

Après l'édition du Badminton en 2017, nous vous accueillons de nouveau sur nos terres pour l'épreuve du Judo.

Le Judo fait partie des activités les plus anciennes sur notre département, avec notamment le club du Judo Club Ytracois et sa section Sport Adapté qui accueille et entraîne depuis une vingtaine d'année nos sportifs.

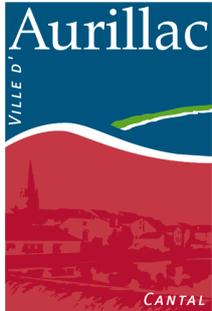
Nous avons à cœur, au travers de cette manifestation de continuer à développer cette discipline pour ce public, de la rendre accessible mais aussi de la promouvoir.

Je tiens à présenter, au nom de l'ensemble des membres du Comité d'Organisation Local, tous nos remerciements à la municipalité d'Aurillac, pour la mise à disposition de leurs locaux. Je souhaite remercier de même, les membres de la Commission Sportive Nationale Judo FFSA, le Comité Départemental de Judo du Cantal et nos clubs partenaires, le Judo Club Ytracois et Sport Ensemble 15, pour leur expérience, leur aide et soutien technique et sportif. Sans l'ensemble de nos partenaires, cet évènement ne pourrait avoir lieu.

Bienvenue à Aurillac et bon championnat à tous !



Nicolas VERDIER
Président du CDSA15
Président du COL Judo 2018



Du 13 au 15 avril prochains, le Comité Départemental Sport Adapté du Cantal organisera le Championnat de France Judo Sport Adapté.

La confiance que la Fédération Française du Sport Adapté accorde pour la quatrième fois au Comité Départemental à travers l'organisation d'une compétition majeure (Sport Adapté Jeunes en 2011, Football en 2015 et Badminton en 2017), vient récompenser le travail quotidien de cette institution et de ses bénévoles.

Elle met en lumière une valeur chère à la Municipalité d'Aurillac et fièrement portée par le Comité Départemental : favoriser l'intégration sociale et la valorisation des personnes en situation de handicap, notamment par l'accession au sport.

La ville d'Aurillac est heureuse et honorée de mettre à disposition ses moyens humains et logistiques pour faire de cette compétition un moment fort de la vie de la cité et un souvenir ancré dans la mémoire des sportifs et de leurs accompagnateurs.

Bon championnat à tous et bienvenue à Aurillac.



Pierre MATHONIER
Maire d'Aurillac



Le Cantal est heureux d'accueillir le championnat de France Judo Sport Adapté en ce printemps 2018.

Le développement de la pratique sportive pour tous est un engagement fort pour le Conseil départemental du Cantal.

C'est l'un des trois piliers du nouveau Contrat Sport Cantal que propose le Département. Le Sport Adapté participe pleinement de cette démarche, notamment avec le développement du judo qui recueille, dans le Cantal, de plus en plus d'adhésion dans le public en situation de handicap, grâce au travail du Judo Club Ytracois.

Je tiens à féliciter le Comité Départemental Sport Adapté et son président Nicolas Verdier qui soutiennent cette dynamique, pour le travail accompli afin de promouvoir des pratiques sportives à la portée de chacun.

A toutes et tous je souhaite la bienvenue, une compétition parfaitement réussie dans un bel esprit sportif et convivial !



Bruno Faure
Président du Conseil départemental du Cantal

II. Bienvenue à Aurillac

Aurillac, préfecture du Cantal située en région Auvergne-Rhône-Alpes, est une commune comptant un peu plus de 26 000 habitants et s'étendant sur 28.76 km².

La ville d'Aurillac est réputée pour son climat frais mais se situe en réalité entre 573 m et 867 m d'altitude, ce qui fait de cette cité, la seule ville de montagne représentée sur les cartes météorologiques. Même si le froid qui n'est pas qu'une légende puisqu'elle atteint les -10°C en hiver, elle se place tout de même dans les dix-sept premières villes les plus ensoleillées de France.



Elle, située dans le sud de l'Auvergne, était au temps des gallo-romains, la capitale de la Haute-Auvergne. Après une alternance avec St-Flour, elle devient en 1790, Préfecture du Cantal. C'est une ville riche en histoire et elle en porte encore les vestiges médiévaux, notamment avec son abbaye St Géraud, au nom du Seigneur qui l'en a érigée, ou encore du Château de St Etienne.

Mais Aurillac est une ville qui s'est développée grâce à l'arrivée de la voie ferrée en 1866. Aujourd'hui elle cultive une attractivité de plus en plus intéressante au travers de l'initiative du développement départemental. Au milieu du plus grand volcan d'Europe, le Cantal et son territoire vaste, présente bons nombres d'activités sportives que ce soit les activités de pleine nature (ski, VTT, accrobranche, canyoning, canoé...) les sports extrêmes, ou bien les autres disciplines sportives (handball, football féminin et masculin, athlétisme, badminton...). Mais le Cantal, c'est aussi une terre de rugby avec entre autres, le Stade Aurillacois, acteur de la Pro D2.

Le département se démène à l'organisation de manifestations sportives ou d'évènements de promotion de grande ampleur telle que l'« Ultra Trail du Puy Mary Aurillac » (UTPMA) ou encore « Les Etoiles du Sport ».

Aurillac et le Cantal, ne se cantonne pas uniquement à l'aspect sportif. C'est aussi un lieu d'échange culturel, avec ses nombreux châteaux, issus de son histoire, mais aussi de par l'agroalimentaire. Nous noterons la réputation du département pour son célèbre fromage du même nom, mais aussi le Salers. L'agriculture est un élément faisant partie prenante de la vie des cantaliens, que ce soit l'élevage de bovins (vache de race Salers, chèvres, moutons...) ou autres. Il est d'ailleurs possible d'assister, chaque année à la transhumance de la vallée du lot partant d'Espadillac jusqu'au Lioran.

Le Cantal, c'est aussi une terre de voyage et de rêve où les paysages découverts au fil des randonnées vous projettent dans les plus beaux horizons : le Viaduc de Garabit près de St Flour, Chaudes-Aigues, la vallée de la Jordanne pour rejoindre les fameux Puy Mary, Puy Griou et de Chavaroche pour n'en citer que certains.

Communément appelé le Pays Vert, vous pourrez découvrir notre département au travers de ses différents volcans et peut-être croiser, si vous êtes attentifs, chamois et marmottes. Vous pourrez trouver la Gentiane, petite fleur jaune sur les monts du Cantal qui peut être savourée sous forme de liqueur, de bière ou encore d'infusion pour ses vertus digestives.

La ville d'Aurillac est aussi connue pour être la capitale du Parapluie et notamment l'image de la Maison Piganiol.

Enfin, Aurillac, en fin d'été est le lieu de rassemblement des festivaliers du Théâtre de Rue, d'une réputation qui n'est plus à faire.

III. Venir à Aurillac



En voiture

- **En arrivant de Clermont-Ferrand** : via A75 sortie Aurillac.
- **En arrivant de Toulouse**
via A62 et A20, sortie direction Decazeville – Rodez – Villefranche de Rouergue – Caussade
ou Via A20, sortie Beaulieu-sur-Dordogne –Souillac – Sarlat
- **En arrivant de Rodez** : Figeac – Maurs – Aurillac
- **En arrivant de Brive** : Argental – Aurillac
- **En arrivant du Puy en Velay** : Brioude puis A75 sortie Aurillac

En train / TGV

- Gare TER d'Aurillac
- Lignes régulières avec Clermont-Ferrand / Toulouse / Brive-la-Gaillarde

En avion

- Aéroport Aurillac-Tronquières
- Ligne aérienne Aurillac-Paris : Deux rotations quotidiennes du lundi au vendredi et une le dimanche soir

IV. Comité d'Organisation Local

Président du COL

Monsieur Nicolas VERDIER

Président du CDSA 15

FONCTION	CONTACT
Trésorier	MARTINEZ Camille
Secrétaire général	MALROUX Sylvie
Commission Coordination / Logistique	VIENNOT Yannick
Commission Sportive	JAMMET Romain
Commission Médicale	DELRIEU Ghyslaine
Commission Restauration	LARION Jean-Michel
Commission Partenariats / Hébergement	VIENNOT Yannick
Commission Communication	SAUZEDDE Claudine
Commission Animation / Bénévolats	VERDIER Nicolas
Commission Développement Durable	CHEYMOL Alain

Cadre Technique National Judo	MELE Gaëtan /gaetan.mele@ffsa.asso.fr
Directeur Technique Fédéral du championnat	CHARASSE Aurélie / aurelie.charasse@ffsa.asso.fr
Commission Sportive Nationale Judo	MOUCHARD Bérengère / berenjudo@sfr.fr



COL France Judo 2018

CDSA 15 – VIENNOT Yannick

Maison Départementale des Sports

130, Avenue du Générale Leclerc

15000 AURILLAC

04 71 64 46 59 / coljudo2018@gmail.com

V. Programme prévisionnel

Vendredi 13 AVRIL 2018

14h00 - 18h00

Accueil des délégations – *Complexe Sportif de Peyrolles*

Pesée classes AB et CD – *Complexe Sportif de Peyrolles*

18h00 - 19h00

Cocktail de bienvenue – *Complexe Sportif de Peyrolles*

20h00 - 21h30

Repas – *Halle de Lescudillers*

21h30

Réunion des entraîneurs – *Complexe Sportif de Peyrolles*

Samedi 14 AVRIL 2018

09h00 - 11h00

Défis Judo – *Complexe Sportif de Peyrolles*

11h00 - 13h00

Repas - *Halle de Lescudillers*

13h00 - 18h30

Compétition classes AB et CD – *Complexe Sportif de Peyrolles*

Pesée classe BC – *Complexe Sportif de Peyrolles*

20h00

Repas de gala – *Halle de Lescudillers*

Dimanche 15 AVRIL 2018

08h00 - 11h30

Compétition classes BC – *Complexe Sportif de Peyrolles*

11h30

Remise des récompenses et cérémonie de clôture

Distribution des paniers repas

13h00

Fin du championnat

VI. Informations générales



Retour des inscriptions au plus tard le Vendredi 16 mars 2018.

Accueil des délégations

L'accueil se fera le :

Vendredi 13 Avril 2018 de 14h à 18h
Gymnase de Peyrolles
Avenue du Dr Jean Chanal - 15000 AURILLAC

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

A cette occasion, il sera remis l'ensemble des documents relatifs aux épreuves, à la restauration, et les cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présenter un certificat médical FFSA de non contre-indication de la pratique du Judo en compétition.

Le jour de l'arrivée des délégations, les sportifs et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation tels que précisés dans le dossier d'accueil fourni par le Comité d'Organisation Local. Ils s'engagent également à respecter l'engagement dans la classe dans laquelle ils se sont qualifiés.

Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente.

Les repas seront servis les soirs à partir de 20h et de 11h à 13h pour le samedi midi

Tous les repas auront lieu à :

Halle de Lescudillers
4, rue Denis Papin - 15000 AURILLAC

Les paniers repas du dimanche midi seront distribués le dimanche 15 Avril dès 11h30 :

Complexe Sportif de Peyrolles
Avenue du Dr Jean Chanal - 15000 AURILLAC

Hébergements

Une liste d'hôtels est fournie en annexe de ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation.

Equipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.
Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

Transport

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.

VII. Précisions techniques

La réglementation FFSA et modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement Judo FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.ffsa.asso.fr> dans la rubrique « informations sportives - documents sportifs » et sur « l'espace club ».

En cas de contestation, une commission d'appel sera présente. Elle sera composée des personnes suivantes:

- Le représentant du président sur le championnat,
- Le responsable de la commission des officiels ou un représentant des arbitres,
- Un membre de la CSN.

Modalités d'inscription

Le championnat de France Judo relève du règlement Judo FFSA.

Peuvent participer au Championnat de France Judo FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA avec mention de la classe pour la saison sportive 2017/2018.

Tout sportif ne renseignant pas son numéro de licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'inscription à la compétition. Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet.

Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence Dirigeant Bénévole Sport Adapté. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement. Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée et l'accès aux zones techniques sera interdit.

Pour la participation au Championnat de France, la fiche d'inscription individuelle doit être validée par le président de la Ligue et le président du Comité Départemental du Sport Adapté.

Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :

- ✓ **Date et résultats du championnat qualificatif ;**
- ✓ **Justificatif de participation à une rencontre qualitative ;**
Les résultats officiels de la compétition qualitative sur laquelle les sportifs se sont qualifiés doivent être joints au dossier d'inscription.

Le cas échéant, une demande de dérogation (voir page 19 du dossier) au cas où la région, la zone ou le département d'origine du sportif n'organise pas de compétition qualitative.

Le référent Championnat de France de la CSN Judo FFSA en charge de la partie informatique – [Bastien Arnau - bastien.sportadaptegard@gmail.com] doit recevoir les résultats des championnats qualificatifs. Ces résultats doivent lui être adressés directement par mail.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **le Vendredi 16 Mars 2018**. Au-delà de cette date le Comité d'Organisation Local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'inscription. La personne, qui inscrit les sportifs, a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué après le **Vendredi 16 Mars 2018**, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

Réunion Technique

Une réunion d'information animée par le référent championnat de France de la CSN Judo – Bérengère MOUCHARD – et le Cadre Technique National de la discipline – Gaëtan MELE - est programmée le :

Vendredi 13 Avril à 21h30
Gymnase de Peyrolles
Avenue du Dr Jean Chanal - 15000 AURILLAC

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion, et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autre que celles annoncées, veuillez à adresser vos questions préalablement à Gaëtan MELE.

Echauffement et compétition

Les installations seront ouvertes 1h avant le début des compétitions afin de permettre l'échauffement des sportifs.

Catégories d'âges

ANNEE	- 16 ans	-18 ans	SENIORS	VETERANS 1	VETERANS 2
2017-2018	2002-2003	2000-2001	18 ans et + 1983 - 1999	35 à 44 ans 1973 - 1982	+ 44 ans Avant 1973



FICHE ASSOCIATION

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

A renvoyer au COL avant le **Vendredi 16 mars 2018**

COL Judo 2018

130, Avenue du Général Leclerc – 15000 AURILLAC

04 71 64 46 59 – coljudo2018@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Adresse :	
Nom et numéro de licence d'un des responsables de la délégation (<u>obligatoire pour accès zones techniques</u>) :	
Tél. :	Mail. :

PRESTATION	PRIX/PERS	NOMBRE	MONTANT
Formule 1 -- Sportif Inscription au championnat sans forfait restauration	40 €		
Formule 2 – Sportif Inscription au championnat avec forfait restauration du vendredi soir au dimanche midi (hors petit déjeuner)	80 €		
Formule 1 -- Encadrant Inscription au championnat sans forfait restauration	20 €		
Formule 2 – Encadrant Inscription au championnat avec forfait restauration du vendredi soir au dimanche midi (hors petit déjeuner)	60 €		
Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition			TOTAL

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du **COL Judo 2018**

Ci-joint le règlement complet par chèque d'un montant de :euros

N° de chèque :de la banque :

Date :

Signature :

A renvoyer au COL avant le **Vendredi 16 mars 2018**

COL Judo 2018

130, Avenue du Général Leclerc – 15000 AURILLAC

04 71 64 46 59 – coljudo2018@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :	
Téléphone :	

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Date et lieu qualification	Taille Tee-shirt
Sportif 1							
Sportif 2							
Sportif 3							
Sportif 4							
Sportif 5							
Sportif 6							

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 19.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du Judo.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

A renvoyer au COL avant le **Vendredi 16 mars 2018**

COL Judo 2018

130, Avenue du Général Leclerc – 15000 AURILLAC

04 71 64 46 59 – coljudo2018@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :	
Téléphone :	

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Date et lieu qualification	Taille Tee-shirt
Sportif 1							
Sportif 2							
Sportif 3							
Sportif 4							
Sportif 5							
Sportif 6							

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 19.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du Judo.

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Visa du Département</p>
--

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Visa de la Région</p>
--

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

A renvoyer au COL avant le **Vendredi 16 mars 2018**

COL Judo 2018

130, Avenue du Général Leclerc – 15000 AURILLAC

04 71 64 46 59 – coljudo2018@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :	
Téléphone :	

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Date et lieu qualification	Taille Tee-shirt
Sportif 1							
Sportif 2							
Sportif 3							
Sportif 4							
Sportif 5							
Sportif 6							

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 19.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du Judo.

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Visa du Département</p>
--

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Visa de la Région</p>
--

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

VIII. Demande de dérogation individuelle

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transférera à la CSN de la discipline.

Je soussigné(e)
agissant en mon nom, demande dérogation pour participer au championnat de France Judo pour le motif suivant :

Je soussigné(e)
représentant légal de, **agissant en son nom**, demande dérogation pour participer au championnat de France Judo pour le motif suivant :

- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative
(Merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif.....

Visa et signature responsable association	Visa et signature Président de la Ligue	Visa et nom de la CSN

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Avis définitif de la CSN

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

IX. Autorisation médicale

Je soussigné(e)

agissant en mon nom, autorise :

Le médecin du championnat de France Judo à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, autorise :

Le médecin du Championnat de France Judo à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

X. Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

COL Judo 2018

VIENNOT Yannick

CDSA 15

Maison Départementale des Sports

130, Avenue du Général Leclerc – 15000 AURILLAC

04 71 64 46 59 – coljudo2018@gmail.com

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier !

Pour le Vendredi 16 mars 2018 :

- La fiche d'inscription « Association »
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- La fiche d'engagement
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par la CSN)**
- Fiche d'autorisation d'hospitalisation

A avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition):

- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de non contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.

XI. Défi Judo

Afin de permettre au plus grand nombre de vivre pleinement un projet à travers l'activité judo, une rencontre nationale non compétitive est proposée lors des Championnats de France aux judoka ne pouvant ou ne souhaitant pas s'inscrire dans une pratique compétitive. Cette rencontre, ouverte à tous les sportifs muni d'une licence compétitive ou non compétitive, poursuit un double objectif, permettre à tous les judoka d'accéder à une rencontre d'un niveau national et, pour ceux qui le souhaiteraient de se préparer à une pratique compétitive.

Elle prend la forme de défis organisée par ateliers. Le programme des ateliers sera transmis avec le dossier d'inscription aux championnats de France.

Règlement des Défis Judo Sport Adapté

Modalités de participation

- Chaque participant doit être licencié (licence non-compétitive, compétitive) avec un certificat médical de non contre-indication à la pratique du judo ;
- Chaque participant doit être inscrit avant la date limite indiquée dans le dossier d'inscription;
- Les 100 premiers judoka inscrits pourront participer aux défis judo sport adapté.

Déroulement de la rencontre

- 9 ateliers "Défis" sont proposés, chacun dure 10 minutes ;
- Après le temps d'accueil, les équipes de structures et les groupes de judoka (composés le cas échéant au démarrage des défis) seront répartis sur les différents "Défis" ;
- Chaque groupe doit être encadré par un accompagnant (éducateur, enseignant) ;
- Chaque participant peut réaliser les "Défis" plusieurs fois en fonction du déroulement de l'atelier ;
- Les "Défis" ne sont pas obligatoires, et les participants ne sont pas obligés de réaliser la totalité des "Défis" proposés.

Défi 1 : NAGE WAZA (Travail debout)

NAGE KOMI

Effectuer le maximum de projections en 30 secondes, mouvement libre.

Le partenaire se laisse faire sur les attaques et doit se lever le plus vite possible quand il est au sol.

- **Défi performance** : réaliser 15 projections en 30 secondes ;
- **Défi santé** : réaliser 10 projections en 30 secondes ;
- **Défi découverte** : réaliser 5 projections en 30 secondes.

Défi 2 : NAGE WAZA (Travail debout)

Défi des pinces à linge

Uke (défenseur) a 5 pinces à linge sur le kimono qu'il doit protéger,

Tori (attaquant) doit les enlever le plus vite possible

- **Défi performance** : enlever les 5 pinces à linge en moins de 10 secondes ;
- **Défi santé** : enlever les 5 pinces à linge en moins de 15 secondes ;
- **Défi découverte** : enlever les 5 pinces à linge en moins de 20 secondes.

Défi 3 : NAGE WAZA (Travail debout)

Défi SUMO

Le but de chaque lutteur est de faire sortir de la zone l'adversaire hors de la zone de combat ou de lui faire toucher le sol par une autre partie du corps que la plante des pieds.

- **Défi performance** : réaliser le défi en 5 secondes maximum ;
- **Défi santé** : réaliser le défi en 15 secondes maximum ;
- **Défi découverte** : réaliser le défi en 30 secondes maximum.

Défi 4 : NE WAZA (Travail au sol)

Défi retournement

Position de départ : UKE (défenseur) à plat ventre et Tori (attaquant) à genoux devant la tête.

Tori (attaquant) doit mettre Uke (défenseur) sur le dos.

- **Défi performance** : réaliser le défi en 5 secondes maximum ;
- **Défi santé** : réaliser le défi en 15 secondes maximum ;
- **Défi découverte** : réaliser le défi en 30 secondes maximum.

Défi 5 : NE WAZA (Travail au sol)

Défi immobilisation

Position de départ : Uke (défenseur) est sur le dos et Tori (attaquant) en saisie d'immobilisation (libre).
Tori (attaquant) doit tenir Uke (défenseur) pendant 20 secondes.

- **Défi performance**: tenir l'immobilisation 20 secondes ;
- **Défi santé** : tenir l'immobilisation entre 11 et 19 secondes ;
- **Défi découverte** : tenir l'immobilisation 5 et 10 secondes.

Défi 6 : NE WAZA (Travail au sol)

Défi sortie d'immobilisation

Position de départ : Uke (défenseur) est sur le dos et Tori (attaquant) en saisie d'immobilisation (libre).
Uke (défenseur) doit sortir de l'immobilisation avant 20 secondes.

- **Défi performance** : sortir de l'immobilisation en moins de 5 secondes.
- **Défi santé** : sortir de l'immobilisation entre 6 et 12 secondes.
- **Défi découverte** : sortir de l'immobilisation entre 13 et 19 secondes.

Défi 7 : NE WAZA (Travail au sol)

Défi déséquilibre

Position de départ :

Les deux judokas sont face à face accroupi ou à genoux dans la zone de combat.

Le but de chaque judoka est de faire tomber ou sortir de la zone de combat son adversaire sans sortir de la zone de combat.

- **Défi performance** : réaliser le défi en 5 secondes maximum ;
- **Défi santé** : réaliser le défi en 15 secondes maximum ;
- **Défi découverte** : réaliser le défi en 30 secondes maximum.

Défi 8 : NE WAZA (Travail au sol)

Défi défense

Position de départ : Uke (défenseur) à 4 pattes, avec un ballon entre les genoux. Tori (attaquant), debout à côté de Uke, une main sur le col et l'autre sur la ceinture.

Le but pour Uke est d'empêcher Tori de récupérer le ballon.

- **Défi performance** : Protéger le ballon pendant 20 secondes minimum.
- **Défi santé** : Protéger le ballon pendant 10 secondes minimum.
- **Défi découverte** : Protéger le ballon pendant 5 secondes minimum.

Défi 9 : NAGE WAZA (Travail debout)

Kakari geiko

Effectuer le maximum de projections en 1 minute, mouvement libre.

Le partenaire défend, peut contre-attaquer et doit se lever le plus vite possible quand il est au sol.

- **Défi performance** : réaliser 10 projections en 1 minute ;
- **Défi santé** : réaliser 5 projections en 1 minute ;
- **Défi découverte** : réaliser 2 projections en 1 minute.



FICHE ENGAGEMENT Défi Judo

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

A renvoyer au COL avant le **Vendredi 16 mars 2018**

COL Judo 2018

130, Avenue du Général Leclerc – 15000 AURILLAC

04 71 64 46 59 – coljudo2018@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :		
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :			Téléphone :

Les 100 premiers judoka inscrits pourront participer aux défis

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe
Sportif 1				
Sportif 2				
Sportif 3				
Sportif 4				
Sportif 5				
Sportif 6				
Sportif 7				
Sportif 8				
Sportif 9				
Sportif 10				

XII. Plan d'accès



Gymnase de Peyrolles
Avenue du Dr Jean Chanal
15000 AURILLAC



Adresse du COL

- **Maison Départementale des Sports**
130 avenue du Général Leclerc – 15000 AURILLAC

Adresse de la salle de restauration

- **Gymnase Marie Marvingt**
Complexe de Peyrolles – Avenue du Dr Jean Chanal – 15000 AURILLAC

Adresse de la soirée de Gala

- **Halle de Lescudillers**
4, rue Denis Papin – 15000 AURILLAC

XIII. Hébergements

NOM ET COORDONNES	DESSCRIPTIF	TARIFS / Nuit	Kilomètres de la compétition
Hôtel Campanile ** Avenue Georges Pompidou 15000 AURILLAC	46 Chambres	Chambre à partir de 49 € (Hors Petit Déjeuner)	4,6 km
Hôtel Aurena ** 41, Avenue Georges Pompidou 15000 AURILLAC	53 Chambres (18 Double, 17 Triple, 12 Quadruple)	Double : 49 € Triple : 63 € Quadruple : 77 € (Hors Petit Déjeuner)	5,3 km
Ibis Aurillac *** 9, Allée Georges Pompidou 15000 AURILLAC	49 Chambres (32 Double, 15 Twin, 2 triple) à confirmer	Double : 45 € (Hors Petit Déjeuner)	5,4 km
Hôtel Ptit Dej 141, Avenue de Conthe 15000 AURILLAC	30 Chambres	Double : 44 € Twin : 44€ Triple : 50 € (Hors Petit Déjeuner)	5,5 km
Hôtel Les Provinciales ** 5, Avenue Jean Jaurès 15130 ARPAJON/CERE	20 Chambres	Simple : 49€ Double : 56 € Triple : 65 € (Hors Petit Déjeuner)	6,4 km
Camping Val de Cère 15800 POLMINHAC	4 Chalets 18 Mobil'Homes	Se renseigner auprès du Camping (04 71 64 26 74)	17,5 km



Partenaires institutionnels



Partenaire principal FFSA



malakoff médéric

Partenaires locaux

